FÉDÉRATION DE L'OISE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

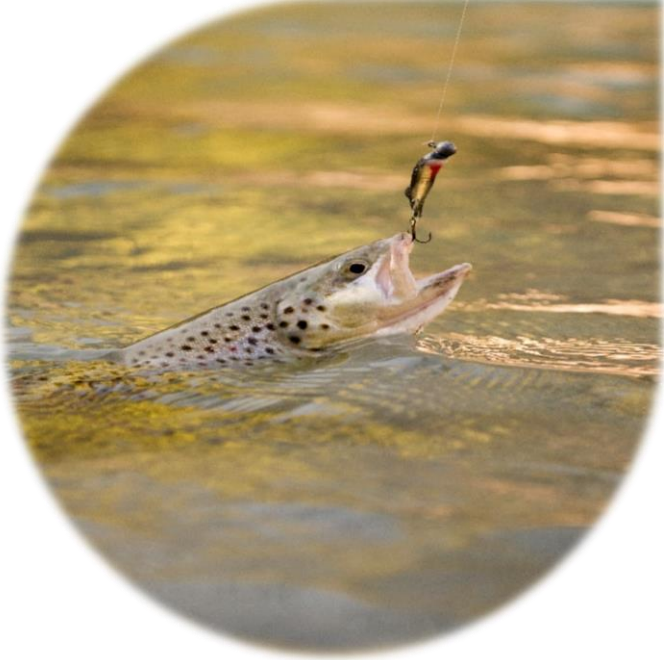

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2016

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 60

LE MOT DU PRÉSIDENT

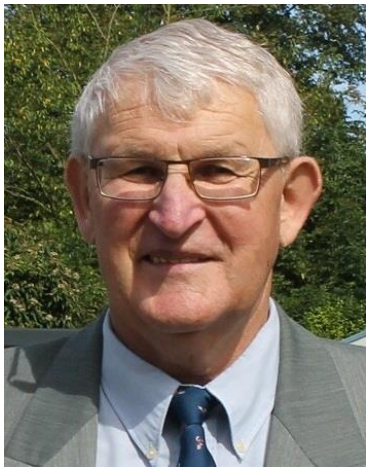

Après le renouvellement lors des élections de nos structures : AAPPMA, Fédérations Départementales et Fédération Nationale ; notre réseau associatif réforme son organisation territoriale en transformant les Unions Régionales en Association des Fédérations des Hauts de France.

Grâce aux efforts de tous : collaborateurs salariés, élus du C.A et dirigeants bénévoles de nos AAPPMA, nous poursuivons nos interventions auprès de l'Education Nationale, la mise en place de l'outil www.cartedepeche.fr, la réciprocité URNE et nos actions pour l'atteinte et la préservation du bon état écologique de nos cours d'eau.

L'année 2016 a vu le renouvellement du Conseil d'Administration : 10 nouveaux administrateurs ont été élus. Chacun avec sa personnalité mais tous avec pour objectif de faire avancer la Fédération, savoir être à l'écoute des AAPPMA et de leurs adhérents et conforter les salariés dans le bien-fondé de leurs missions.

La Fédération est une association, elle n'est pas une entreprise commerciale ou industrielle même si elle doit tenir un budget. Elle est animée par une équipe de salariés passionnés et compétents qui est à votre écoute.

Ainsi, faisons en sorte que nous progressions tous ensemble. Je compte sur chacun d'entre vous devant les défis qui nous attendent

Salutations Cordiales.

SOMMAIRE

VOTRE FÉDÉRATION EN QUELQUES MOTS… 3
Renouvellement du Conseil d'Administration 3
L'équipe salariée 3

…ET EN QUELQUES CHIFFRES 5
Bilan des ventes de cartes 5
Cartes de pêche par internet 6
Évolution des ventes de carte interfédérale (vignette URNE) 7

PÔLE MILIEUX AQUATIQUE 8
Connaissance et élaboration d'outils de gestion 8
Études pré-opérationnelles 14
Travaux de restauration des cours d'eau 17
Appui technique 19

PÔLE ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE 20
Éducation à l'environnement 20
Initiations pêche 21
Parcours pédagogique 23
Parcours de pêche fédéraux 23
Concours fédéraux 24
Manifestations départementales 24

PÔLE GARDERIE 25
Bilan des contrôles de garderie 25
Garderie fédérale 25
Formations GPP 25
Régulation des cormorans 26

COMMUNICATION 27
Guide de pêche 27
La Newsletter 27
Facebook 27
Plaquettes 28

VOTRE FÉDÉRATION EN QUELQUES MOTS …

Renouvellement du Conseil d'Administration

Pour mémoire, la Fédération de L'Oise pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle est chargée de par la loi de missions d'intérêt général et revêt le caractère d'établissement d'utilité public.

L'année 2016 a notamment été marquée par le renouvellement de l'organe décisionnel de la politique de la Fédération : le Conseil d'Administration. Cet organe se compose depuis 2016 de 14 membres élus bénévoles.

Bureau

Jean JOPEK
Président

Pascal DELISLE
Vice Président

Marc LAVIOLETTE
Vice Président

Christian DELANEF
Trésorier

Jacky DOUBLET
Secrétaire

Christian CANUET
Trésorier adjoint

Bernard POILLY
Secrétaire adjoint

Administrateurs

Jean-Philippe AUBE
Administrateur

Jean-Marie DEMESSANCE
Administrateur

Jacky GASNOT
Administrateur

Jean-Pierre HUTIN
Administrateur

Michel LAPOINTE
Administrateur

Jean-Pierre MARTIN
Administrateur

Yann TARDIEU
Administrateur

L'équipe salariée

Le pôle administratif

Il s'agit ici des missions ayant trait au fonctionnement de la Fédération, à savoir le secrétariat, la comptabilité, la centralisation des appels téléphoniques, la gestion des courriers, l'accueil des pêcheurs, etc.

Ces différentes tâches sont assurées par Monsieur Langlet.

Le pôle animation-développement-garderie

La Fédération compte aujourd'hui 3 agents de développement diplômés en charge de la mise en valeur et du développement du loisir pêche : Messieurs Desauty, Jolly et Lefèvre.

Leurs missions sont multiples et concernent essentiellement :

- L'apprentissage du loisir pêche et la sensibilisation à la protection des écosystèmes aquatiques auprès des plus jeunes notamment
- Le renseignement auprès des pêcheurs
- La participation aux évènements départementaux relatifs à la pêche
- L'organisation de concours et initiations
- La communication
- Le développement de la garderie départementale.

Le pôle milieu aquatique

Sa mission consiste à mettre en œuvre d'une part les études nécessaires à la connaissance du territoire et des peuplements piscicoles et, d'autre part, les travaux nécessaires à la restauration des milieux aquatiques.

Les études de connaissance regroupent les inventaires piscicoles, l'étude scalimétrique, l'étude thermique, etc. Le volet relatif aux travaux comprend quant à lui l'accompagnement des AAPPMA pour des interventions sur leurs parcours de pêche ou encore le suivi d'études de maîtrise d'œuvre en vue d'une restauration, soit directement (maîtrise d'ouvrage), soit indirectement (assistance à maîtrise d'ouvrage).

Ces différentes missions sont assurées par Monsieur Rapenne et Mademoiselle Gruau qui participent et donnent également leur avis technique sur les projets de leurs partenaires.

… ET EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan des ventes de cartes

En 2016, 10 011 pêcheurs (toute catégorie confondue) ont acheté une carte dans le département. Le nombre total d'adhérents a donc légèrement diminué par rapport à 2015 (-3% environ). Le tableau ci-dessous détaille la répartition des ventes par catégorie :

Carte de pêche	Effectifs
Personne majeure et URNE	5 850
Découverte femme	264
Personne mineure	673
Découverte – 12 ans	884
Journalière	2 265
Hebdomadaire	75
TOTAL	**10 011**

Si l'on s'intéresse à l'évolution des ventes, le nombre de carte vendue a diminué pour presque toutes les catégories, exceptions faites des cartes « Découverte femme » et « Hebdomadaire » dont les ventes ont légèrement augmenté.

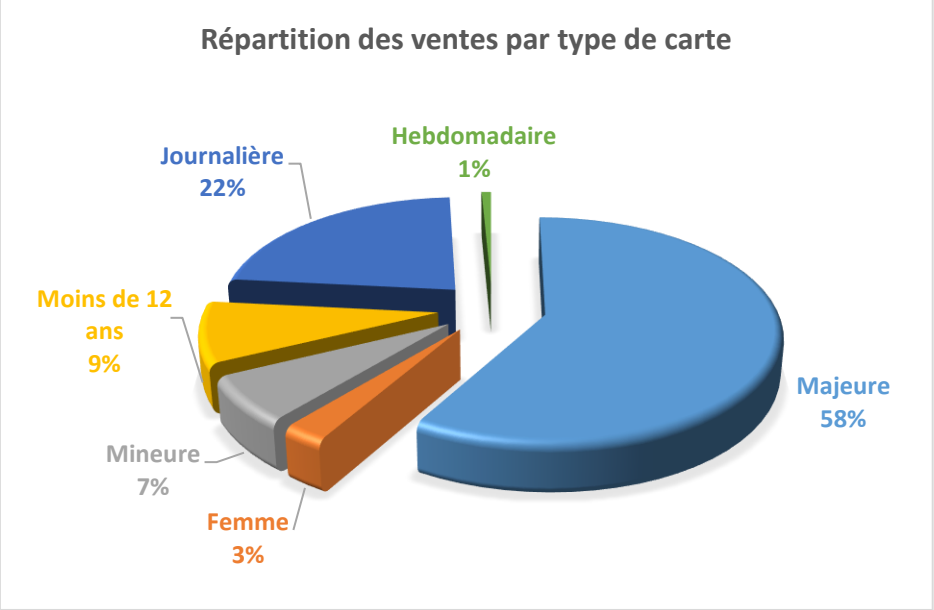

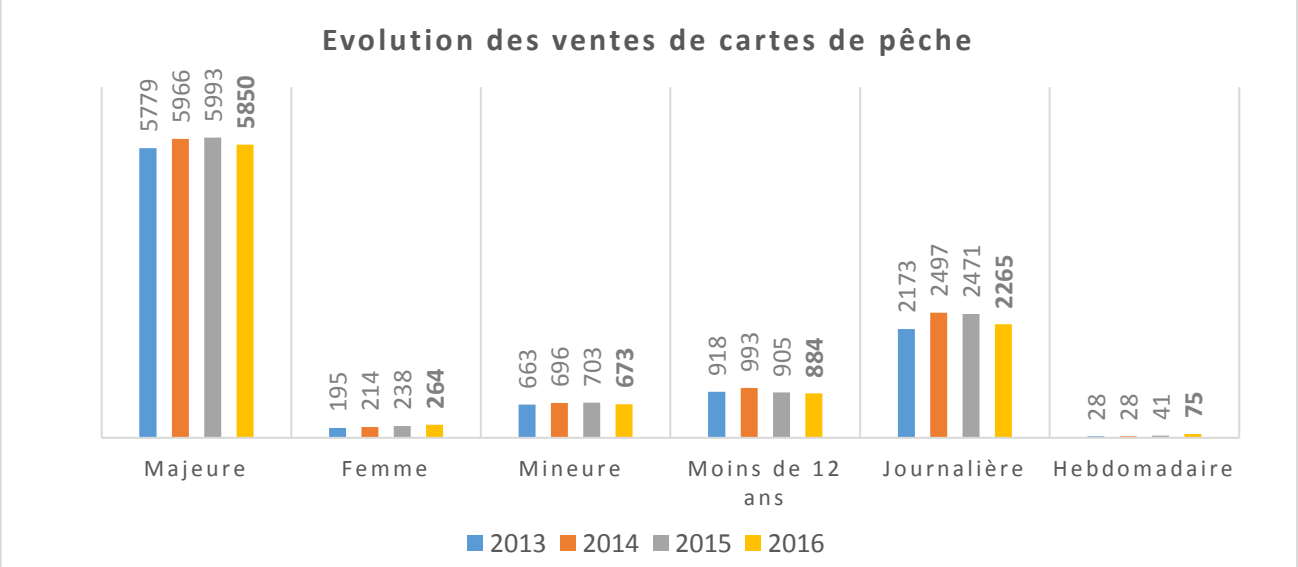

Cartes de pêche par internet

En 2013, les statuts de la FNPF, des FDAAPPMA et des AAPPMA ont été modifiés afin de permettre la distribution des cartes de pêche sous format papier ou bien par internet.

Comme le montre le graphique ci-dessous, on constate depuis une augmentation du nombre de cartes délivrées par Internet, avec un peu plus de la moitié vendue via ce mode distribution en 2016.

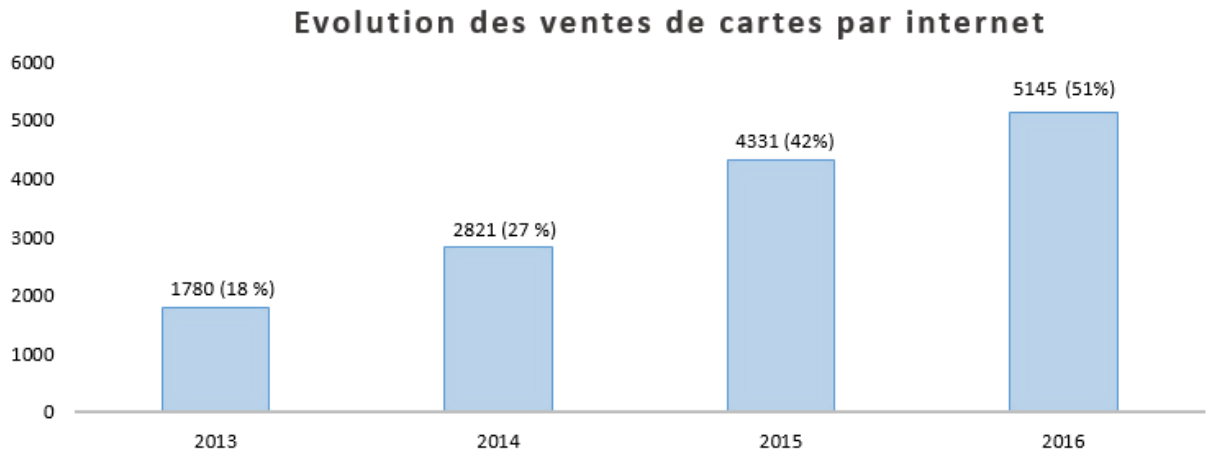

Pour rappel, le Conseil d'Administration de la Fédération a validé, lors de sa réunion du 26 février 2016, la délivrance tout internet à partir du 1er janvier 2018, via le site www.cartedepeche.fr

Afin d'accompagner les AAPPMA dans ce passage au « tout internet » la Fédération a mis en place une formation « Cartedepeche.fr » dispensée par Monsieur LEFEVRE. Celle-ci était destinée aux AAPPMA n'étant pas encore passées à la vente par internet, avec possibilité de faire participer 2 membres.
Ainsi, quatre demi-journées (novembre 2016 et février 2017) ont été proposées aux AAPPMA afin de leur faire connaître l'intégralité du fonctionnement du système, à savoir les interfaces dépositaire et administration.

Sur les 4 dates retenues, seules 3 sessions ont eu lieu (aucun inscrit pour l'une d'elle). Au final, sur 32 AAPPMA invitées, 21 ont répondu présentes et 17 comptes dépositaires ont été ouverts suite à ces formations.

Evolution des ventes de carte interfédérale (vignette URNE)

Afin de permettre aux pêcheurs d'étendre leur territoire de pêche, les Fédérations départementales ont constitué des ententes réciprocitaires entre plusieurs départements.

En France, il existe trois identités regroupant 91 départements:

- L'Union Réciprocitaire du Nord-Est (URNE)
- L'Entente Halieutique du Grand Ouest (EGHO)
- Le Club Halieutique Interdépartemental (CHI)

Cette carte interfédérale à 95€ permet donc de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents.

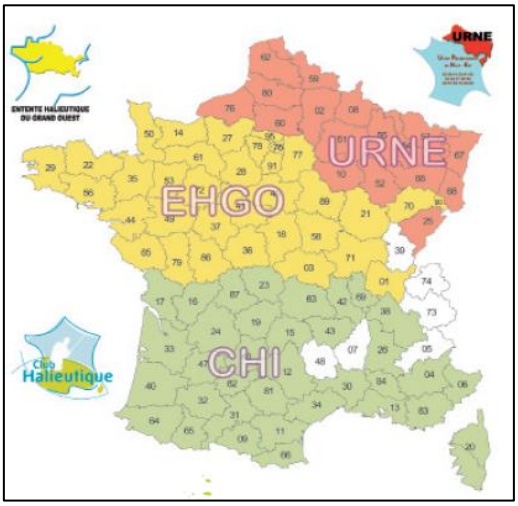

Elle est délivrée par les AAPPMA 100% réciprocitaires, à savoir pour l'Oise : Baboeuf, Beauvais, Boran sur Oise, Bornel, Canny-Roye sur Matz, Compiègne, Cuise-la-motte, Montataire, Noyon, Pont Ste Maxence, Précy-Gouvieux-St Leu-Cramoisy et Tracy-Bailly-St Léger.
A noter que les AAPPPMA de Beauvais et Bornel sont totalement réciprocitaires depuis 2016.
Pour rappel, les détenteurs des cartes « Découverte moins de 12 ans », « Personne mineure » et « Découverte femme » bénéficient gratuitement de cette réciprocité.

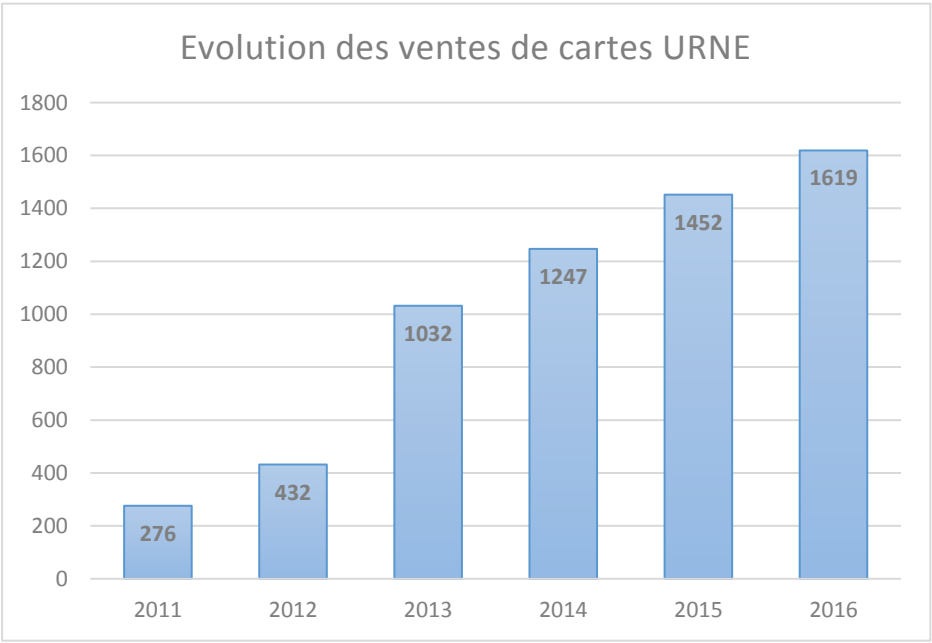

Connaissance et élaboration d'outils de gestion

Élaboration d'outils de gestion

○ *Poursuite de la rédaction des Plans de gestion Piscicole (PGP)*

Le Plan de Gestion Piscicole (P.G.P.) est un document de préconisations d'actions à mener à l'échelle locale. C'est une déclinaison du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.) qui répond à l'obligation réglementaire des détenteurs de droits de pêche selon l'article L.433-3 du Code de l'Environnement: « *L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion.* »

Ainsi, le P.G.P. engage les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A.) à réaliser des actions d'intérêt général de protection et restauration, de mise en valeur des milieux aquatiques ainsi que de développement et d'organisation du volet loisir-pêche.

Ce document de planification encadre l'activité halieutique tout en mettant en place un programme quinquennal d'actions pour le milieu aquatique. Suite à sa période de validité (5 ans), les actions qui ont été engagées dans le P.G.P. seront réévaluées afin d'être compatibles à l'orientation de gestion, si cette dernière a changé.

L'élaboration de ces PGP comprend le diagnostic de terrain, la rédaction du document, la rencontre avec les AAPPMA, etc. Quatre PGP ont été rédigés en 2016 pour les AAPPMA de Clermont, Songeons, La Truite de Milly et Canny Roye sur Matz.

Il est prévu de poursuivre ce travail en 2017. Les AAPPMA désireuses de se doter d'un PGP sont invitées à se rapprocher du service technique de la Fédération.

Connaissance des milieux aquatiques

○ *Cartographie des cours d'eau*

Une instruction du gouvernement du 03 juin 2015 demande aux services de l'Etat de mettre en place une cartographie du réseau hydrographique afin de permettre aux riverains concernés de distinguer facilement les cours d'eau des fossés, non soumis aux mêmes prescriptions.
Cette démarche, commencée en 2015 dans le département de l'Oise, s'est poursuivie sur l'année 2016. Plusieurs prospections de terrain et réunions ont été organisées en 2016 afin de statuer sur les secteurs où un doute subsistait. La Fédération faisant partie du groupe de travail associant les acteurs concernés : AFB (anciennement ONEMA), Syndicats de rivières, Chambre d'agriculture, FDSEA, DDT, etc., a participé à l'ensemble des journées organisées.

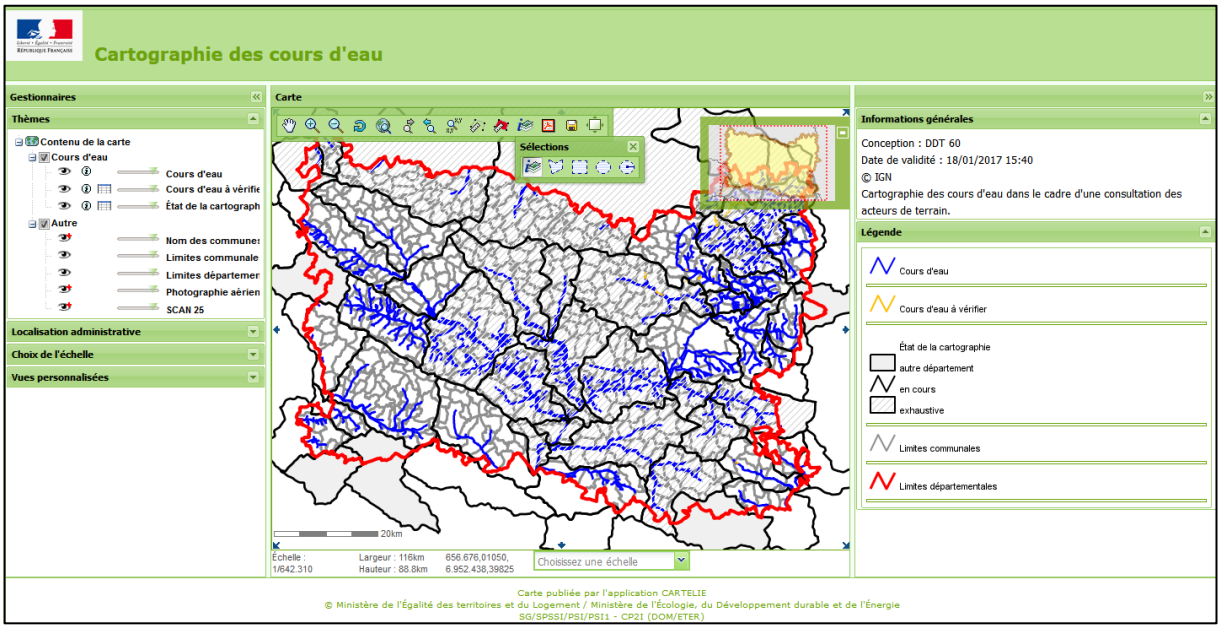

Les bassins ayant fait l'objet de cet inventaire sont l'Oise-Aronde, les Marais de Sacy, le Thérain, l'Automne amont, la Nonette amont et la Verse.

Aujourd'hui, près de 56 % de la surface du département est cartographiée en exhaustivité. Cette cartographie validée est d'ailleurs disponible sur le site internet de l'Etat dans l'Oise.

Cette opération sera renouvelée en 2017 sur les bassins. Les masses d'eau que la DDT a prévu de soumettre à consultation sont les suivantes : L'Esches, La Troesne, L'Epte, La Thève, La Gergogne, La Grivette, L'Ourcq, L'Oise Moyenne, L'Aisne, Le Thérain amont et L'Avelon.

- ***Monitoring thermique des cours d'eau***

La température est un paramètre structurant pour de nombreux processus ayant lieu dans un cours d'eau. Elle intervient entre autres, sur la densité et la viscosité de l'eau (vitesse de sédimentation), la solubilité des gaz (oxygène), la vitesse des réactions chimiques biochimiques.
Le facteur thermique se révèle également être déterminant vis-à-vis de la faune aquatique dont il influe le métabolisme et la croissance. C'est notamment le cas pour les peuplements de première catégorie piscicole dont certaines espèces qui affectionnent les eaux fraîches, comme la Truite fario, sont particulièrement sensibles aux variations de température en été.

Les variations de température ont également des effets indirects sur les autres paramètres physico-chimiques (oxygénation, pollution…), sur les biocénoses dont les invertébrés benthiques (faune nourricière) et sur les agents pathogènes (infection, prolifération).

Afin d'évaluer les potentialités d'accueil des cours d'eau du département vis-à-vis des salmnonidés mais aussi pour pouvoir expliquer la distribution actuelles des peuplements piscicoles, trente enregistreurs thermiques ont été disposés en 2016 dans les différents cours d'eau du département. Ces sondes permettent d'enregistrer la température journalière avec un pas de temps horaire.

Après quasiment une année d'enregistrements, la plupart des sondes ont été relevées une première fois afin de récolter les données et procéder à leur maintenance. L'analyse des enregistrements nécessitant une chronique de température sur un an, le travail se poursuivra en 2017.

- ***Atlas piscicole du département***

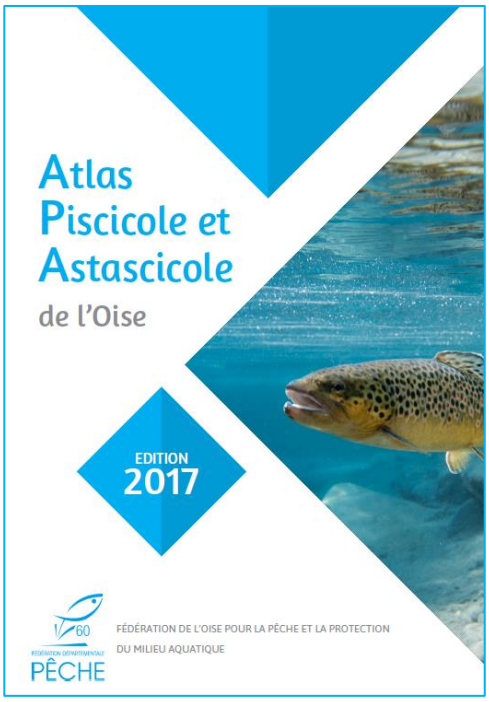

Face au constat d'un manque d'exploitation des données piscicoles historiques et récentes recueillies dans le cadre d'inventaires, la Fédération a souhaité synthétiser l'ensemble des informations dont elle dispose sous forme d'atlas. La première étape a consisté à recueillir les données disponibles pour créer une base de données. Ces données ont ensuite été traitées par l'intermédiaire d'un logiciel de cartographie permettant l'édition de cartes de répartition.

Le document final propose par espèce :

- Une « fiche d'identité » synthétisant des informations d'ordre générales sur celle-ci
- Les cartes de répartition de l'espèce.

Attention, les cartes présentent les sites où l'espèce a été rencontrée lors d'une pêche électrique. L'absence d'un point se rapportant à une espèce ne signifie pas que l'espèce est absente. Il signifie qu'aucune pêche électrique n'a eu lieu sur le pas de temps considéré pour attester de sa présence.

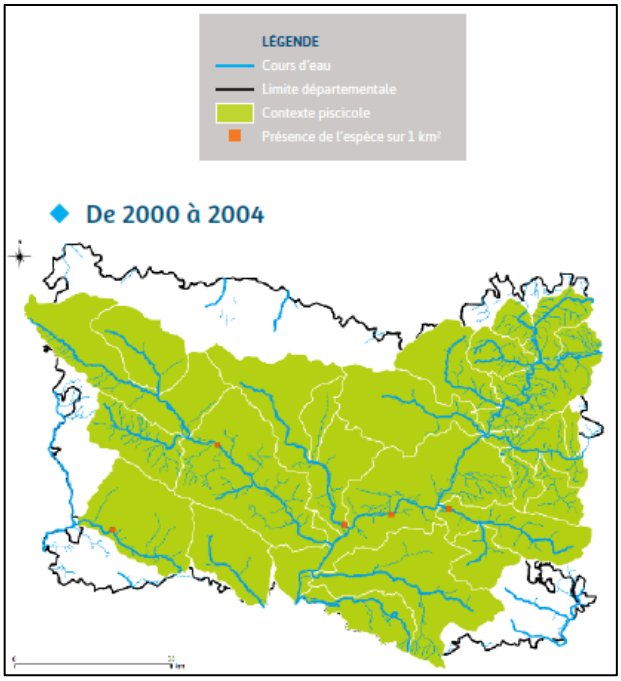

○ *Étude scalimétrique sur la Truite fario à l'échelle du bassin versant du Thérain*

La gestion piscicole nécessite une connaissance fine de la structure des populations afin de préserver au mieux les espèces et l'activité pêche. Ceci est d'autant plus vrai sur des cours d'eau fortement impactés par les activités anthropiques. Un mauvais ajustement de la taille minimum légale de capture risque d'affaiblir encore plus les stocks de géniteurs et de fragiliser encore plus les populations en place. C'est pourquoi, la FDAAPPMA de l'Oise a souhaité lancer une étude scalimétrique en 2016 afin de disposer de données fines sur lesquelles s'appuyer pour établir ses plans de gestion piscicole.

La scalimétrie est une méthode de détermination de l'âge des poissons par la lecture d'écailles.

Cette étude a dans un premier temps été mise en œuvre uniquement sur le bassin versant du Thérain. Ainsi, 5 pêches électriques ont été réalisées sur ce bassin afin de prélever les écailles des poissons. Le choix de ces stations s'est fait en considérant les critères suivants :

- Absence d'AAPPMA (donc pas de déversement)
- Présence d'habitats pouvant accueillir la Truite fario
- Représentativité du tronçon par rapport au cours d'eau.

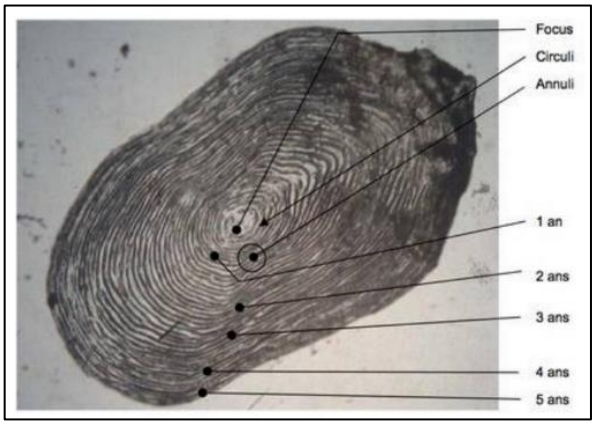

Les écailles prélevées sont alors préparées et montées entre lame et lamelle afin d'être lues au microscope. Cette lecture des écailles permet de déterminer l'âge des individus grâce à la répartition des stries de croissance.

De l'analyse des données découle un graphique montrant la taille des poissons en fonction de leur âge. Ceci permet alors de définir des classes de taille en fonction de l'âge mais aussi de déterminer si la croissance des individus est faible ou forte.

Cette première étude a permis de dégager une taille moyenne de première reproduction de 245 mm. Ainsi, la maille actuellement fixée à 25 cm dans le département semble protéger les futurs géniteurs ; leur laissant une chance d'effectuer au moins une reproduction avant leur capture et conservation. Néanmoins, cette taille ne protège pas 100% des géniteurs, ainsi une taille minimale de capture plus élevée pourrait permettre d'augmenter la protection des reproducteurs et les stocks de Truites fario.

L'heure n'est pas encore à cette augmentation de maille. L'étude sera poursuivie en 2017 à l'échelle du département

○ *Inventaires piscicoles*

Au cours de l'année 2016, la Fédération a été sollicitée par plusieurs de ses partenaires pour effectuer le suivi de leurs travaux et également disposer d'un état du peuplement piscicole avant travaux.

Ainsi, ce sont 10 inventaires piscicoles par pêche à l'électricité qui ont été réalisés dans ce cadre :

Cours d'eau	Commune
Bras mort Oise (frayère)	Chiry-Ourscamp
Bras mort Oise	Sempigny
Brèche	Clermont
Broyette	Thiescourt
Ru de la Conque	Longueil-Ste-Marie
Mève	Beaurains-lès-Noyon
Verse	Noyon
Aronde	Bienville
Esches	Chambly
Esches	Mesnil Saint Martin

○ *Pêches de sauvegarde*

Dans le cadre de travaux en cours d'eau, la Fédération a effectué 13 pêches de sauvegarde au cours de l'année 2016.

Les pêches de barrage sur l'Aisne ont été réalisées dans le cadre des travaux de remplacement des barrages à aiguilles existants par des barrages automatiques.

Cours d'eau	Commune	Localisation
Aronde	Clairoix	Moulin d'Avenel
Aisne	Choisy-au-bac	Barrage du Carandeau (x2)
Aisne	Couloisy	Barrage de Couloisy (x3)
Aisne	Rethondes	Barrage d'Hérant (x2)
Aunette	Trie-Château	/
Brèche	Clermont	Seuil de la SAR (x2)
Thérain	Songeons	Moulin de Songeons (x2)

Etudes pré-opérationnelles

Sur certains cours d'eau fortement dégradés ou modifiés par l'Homme, des études s'avèrent nécessaires avant d'entreprendre toute intervention sur celui-ci. Cette année la Fédération intervient donc en ce sens sur deux études, soit en tant que maître d'ouvrage (MOA), soit en tant qu'assistant à maître d'ouvrage (AMO).

Restauration de la Verse

La Fédération s'est portée Maître d'Ouvrage (MOA) dans le cadre de la réalisation d'une étude préalable à des travaux de restauration du cours d'eau la Verse. Le secteur d'étude se situe au niveau de la zone de Marais entre Beaurains-les-Noyon et Noyon, sur un linéaire de 800 m environ.

En effet, par le passé la Verse a subi de nombreux préjudices écologiques dont des traces sont encore aujourd'hui visibles : Tracé rectiligne

- Berges abruptes et cours d'eau encaissés
- Ecoulements homogènes
- Deux fronts d'érosion régressive.

Cette situation est en grande partie imputable aux actions humaines passées visant à « améliorer » l'écoulement de la rivière par rectification et curage notamment.

Afin de mener à bien ce projet, le bureau d'étude Ingétec a été mandaté par la Fédération pour la réalisation de l'étude. A l'heure actuelle, nous en sommes au stade d'avant-projet (AVP). Le scénario pressenti consiste en un reméandrage léger de la Verse accompagné d'un apport en granulats afin de reconstituer un substrat (aujourd'hui inexistant) plus favorable à la vie aquatique. Ceci permettra de supprimer les phénomènes d'érosion régressive visibles

et de diversifier les écoulements, ce qui permettra notamment de rendre le cours d'eau plus favorable à l'accueil de la faune aquatique.

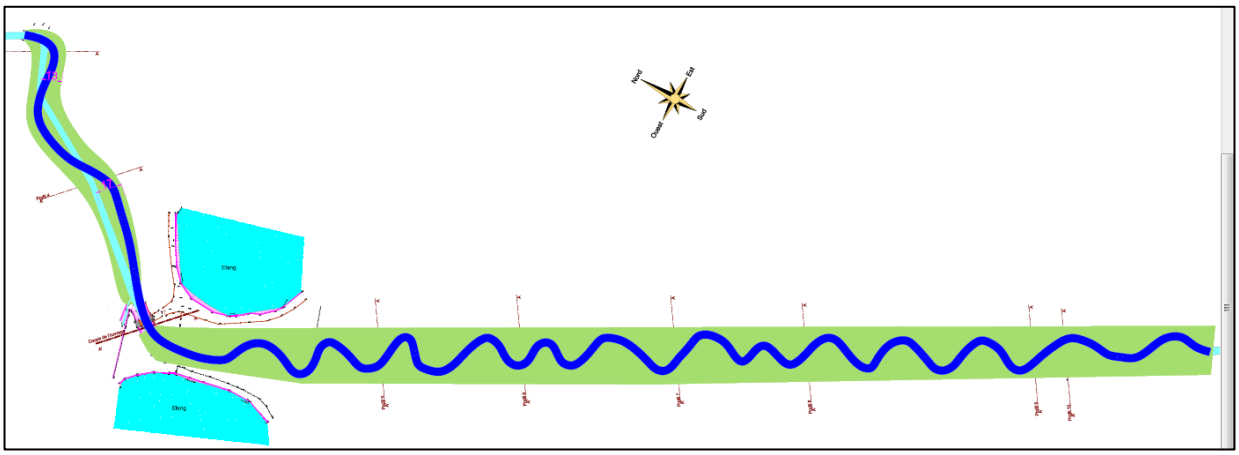

Restauration de la continuité écologique

Pour rappel, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 a réformé les anciens classements des cours d'eau pour répondre notamment aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et l'atteinte ou le maintien du bon état des eaux.

La liste 1 fixe les cours d'eau sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à l'écoulement. Elle vise essentiellement les cours d'eau en bon état écologique et répond à l'objectif de non dégradation des milieux.
La liste 2 concerne les cours nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique. Le classement impose, dans les cinq ans après la signature des arrêtés, aux ouvrages existants les mesures correctrices de leurs impact sur la continuité écologique.

Dans le département de l'Oise les arrêtés de classement des cours d'eau en listes 1 et 2 ont été signés le 4 décembre 2012.

Depuis la fin de l'année 2016, la Fédération apporte son assistance (AMO) auprès des propriétaires d'ouvrages sur les cours d'eau en liste 2 désirant engager une démarche de restauration de la continuité écologique.
Ainsi, cinq propriétaires d'ouvrages sur le Haut Thérain à Escames se sont engagés dans une démarche conjointe afin de lancer l'étude de restauration de leur(s) ouvrage(s) respectif(s) en vue de rétablir la continuité écologique.

La Fédération, en tant qu'Assistante à Maître d'Ouvrage (AMO), s'est donc chargée de la rédaction du cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'études et les a accompagné dans le choix du prestataire. C'est le bureau d'études SOGETI Ingénierie qui a été retenu. Celui-ci a d'ores et déjà commencé l'étude et effectué la campagne de levés topographiques indispensables au bon déroulement du projet.

Travaux de restauration des cours d'eau

Afin d'améliorer la qualité des peuplements piscicoles, il est nécessaire que les espèces retrouvent l'ensemble des indispensables à l'accomplissement de leur cycle biologique. Ainsi, les travaux entrepris (aussi minimes soient-ils), visent à restaurer ces habitats, créer des caches et améliorer les conditions de vie des poissons.

C'est dans cet objectif que la Fédération a réalisé des opérations de recharge granulométrique, c'est-à-dire l'apport de graviers et pierres dans le cours d'eau.

Restauration hydroécologique de l'Aronde à Bienville

L'Aronde présente un tracé rectiligne et des écoulements lentiques qui favorisent le dépôt de fines et donc le colmatage du substrat du cours d'eau. En aval d'une passerelle existante, des blocs avaient d'ores et déjà été disposés « sauvagement », créant ainsi une zone avec des écoulements légèrement plus courants et donc intéressants pour les salmonidés.

En s'appuyant sur cette base existante, la recharge granulométrique par apport de graviers couplée à la pose de blocs épars avait pour but de :

Créer des caches et des zones de frai favorables à la Truite fario.

Diversifier les écoulements du cours d'eau, favoriser son oxygénation et limiter le colmatage du substrat.

Le linéaire ainsi aménagé est de 60 m, avec un apport en cailloux de 19 m^3 et de 15 m^3 de blocs. Ces aménagements ont été réalisés par le personnel de la FDAAPPMA60 aidé des bénévoles de l'AAPPMA de Bienville.

Restauration hydroécologique de l'Esches au Mesnil Saint Martin et à Chambly

La restauration hydroécologique de l'Esches s'inscrivait dans la mise en œuvre du Plan de Gestion Piscicole (PGP) de l'AAPPMA La Truite Bornelloise. La recharge granulométrique (via l'apport de blocs) réalisée sur deux secteurs préalablement définis avait pour but de diversifier les écoulements du cours d'eau, favoriser le décolmatage du substrat et l'oxygénation du cours d'eau. Ces blocs offriront également des caches à la faune piscicole.

Ainsi, 115 m de cours d'eau ont été restaurés au Parc Chantemesse et une soixantaine de mètres au Mesnil Saint-Martin, le tout représentant un volume total de matériaux de 45 m^3.

Cette opération a bénéficié de la participation du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches (SIBE). Celui-ci a en effet mandaté l'entreprise Devambez (déjà en charge de l'entretien de l'Esches) pour l'exécution des travaux ; le tout sous le pilotage du responsable technique et de la chargée de mission de la FDAAPPMA60.

Réhabilitation de déflecteurs sur la Mève

Le syndicat intercommunal de la Verse avait réalisé, il y a plusieurs années, des travaux de diversification des écoulements sur la Mève en disposant dans le cours d'eau plusieurs déflecteurs. Ces aménagements n'étant plus fonctionnels, l'objectif était de les restaurer. Cette action a été réalisée dans le cadre d'un chantier école en partenariat avec le lycée agricole d'Airion. Ainsi, sur 2 journées plusieurs élèves ont pu mettre en pratique leurs connaissances théoriques en matière de restauration des cours d'eau.

Appui technique

Réunions externes auprès de différents organismes et avis techniques

La FDPPMA60 est partenaire de nombreux acteurs institutionnels qui interviennent dans le domaine de l'eau. Afin de garantir la prise en compte des milieux aquatiques et sa composante piscicole, la Fédération participe aux comités de pilotage des études et travaux de l'ensemble de ses partenaires.

Ainsi, elle apporte son expertise technique sur les Plans de restauration et d'Entretien (PRE) et sur les Programmes de Restauration de la Continuité Ecologique (PRCE) des maîtres d'ouvrage du département (essentiellement les Syndicats de rivières).
De plus, une instruction des différents dossiers présentés au CODERST est faite pour avis à notre représentant, avec mise en valeur des intérêts environnementaux à respecter.
De même, des avis techniques pour la DDT suite à des consultations réglementaires (DLE, DIG, arrêtés Préfectoraux divers…) sont effectués.

Éducation à l'environnement

À destination des scolaires

Pour rappel, la Fédération dispose d'une convention avec le ministère de l'Education Nationale. C'est dans ce cadre qu'elle intervient auprès des élèves des cycles 2 et 3 afin de les sensibiliser sur la thématique des milieux aquatiques : fonctionnement, biodiversité, préservation....

L'objectif est de découvrir la biodiversité des milieux aquatiques à travers la faune et la flore associées, et de sensibiliser ce public sur le caractère fragile de ces écosystèmes. Pour y répondre, la Fédération développe ses propres supports adaptés aux enjeux et problématiques locales.

Ainsi, au cours de l'année 2016 les agents de développements de la Fédération sont intervenus dans 51 classes, pour un effectif total de 1419 enfants.

Depuis la mise en place de ces animations, le nombre de participants n'a cessé d'augmenter ainsi que les demandes d'interventions de la part des enseignants.

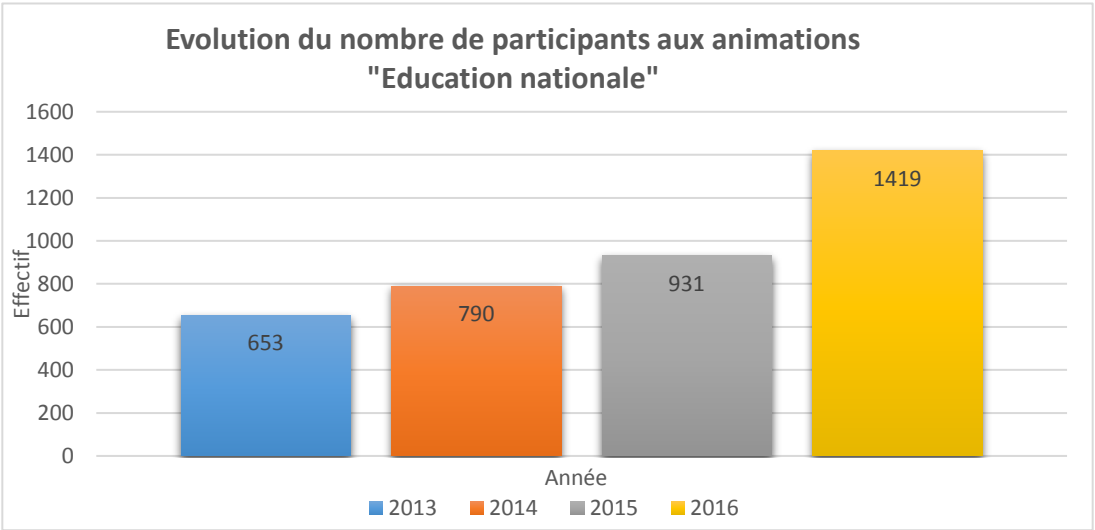

À destination du grand public

La FDAAPPMA60 propose également des actions de sensibilisation à destination des enfants pendant les périodes de vacances scolaires auprès des centres de loisirs (CLSH, ALSH, MJC…). Le contenu de la prestation proposée aux enfants est globalement identique à celui délivré lors des interventions avec l'Education Nationale, avec en plus, une mise en pratique sur le

terrain au travers la découverte de la pêche. Les notions mises en avant sont l'observation, le respect, la découverte et le savoir être.

Sur l'année 2016, la Fédération a effectué 42 animations pour un effectif total de 455 enfants.

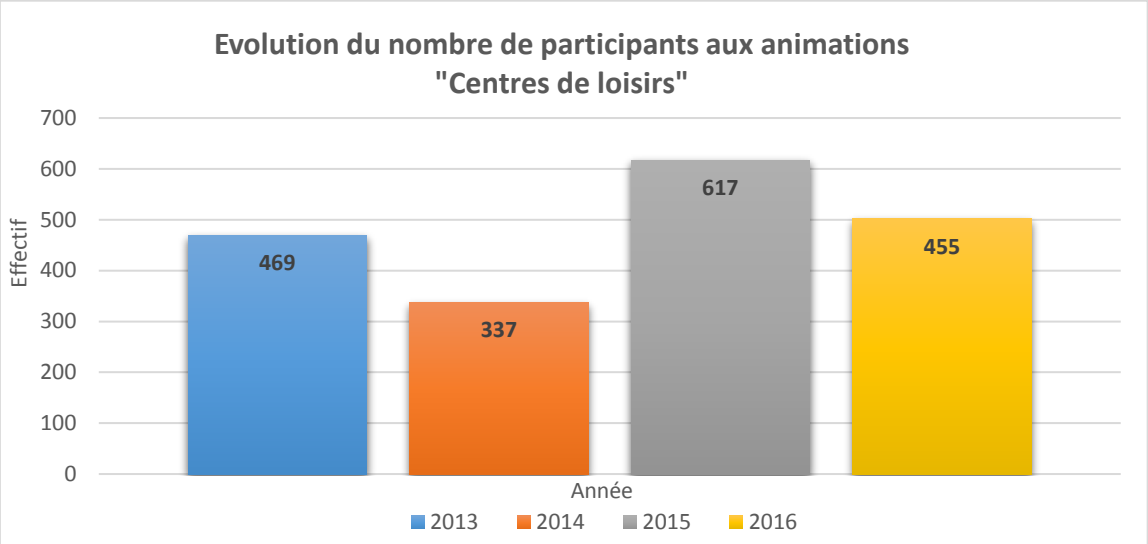

Initiations pêche

Animations pêche

Le pôle développement de la Fédération, animé par trois agents diplômés, organise chaque année et pour tous, des initiations et découvertes de différentes techniques de pêche (leurres, carpe, feeder anglaise et coup) ouvertes à tous. En 2016, les animations suivantes ont donc été proposées :

- 12, 13 et 14 avril : stage perfectionnement pêche de la carpe à destination des adolescents au bassin des Muids à Choisy au Bac (5 participants.)
- 23 avril : initiation feeder au carpodrome d'Allonne (3 participants).
- 21 mai : initiation pêche aux leurres aux étangs de Saint Pierre à Compiègne.
- 25 juin : animation spécifique anglaise au carpodrome d'Allonne. Animation annulée car absence de participants.
- 26 et 27 octobre : stage perfectionnement pêche de la carpe à destination des adolescents au bassin des Muids à Choisy au Bac (4 participants)

Ateliers Pêche Nature (APN)

Les APN (ou écoles de pêche) permettent d'inculquer le respect de l'environnement et l'apprentissage de la pêche essentiellement aux plus jeunes les mercredis après-midi grâce aux bénévoles de certaines associations de pêche.

Ainsi, quatre APN sont présents dans le département, à l'étang Fédéral de la Fréneuse (Pimprez), ainsi qu'à Mouy, Montataire et Verberie.

Pour assurer le bon encadrement des enfants à la pêche, les Ateliers Pêche Nature sont préalablement validés par la Fédération départementale selon une charte de sécurité stricte.

Journée Nationale de la Pêche

Lors de cette journée, la Fédération et les AAPPMA locales volontaires convient gratuitement les riverains à la découverte du milieu aquatique et à l'initiation à la pratique de la pêche de loisir. Celle-ci s'est déroulée le 5 juin 2016 avec la participation de 10 AAPPMA (les conditions météorologiques défavorables ont contraintes 6 AAPPMA à annuler). Cet évènement a tout de même rassemblé 611 participants.

Parcours pédagogique

Le site de la Fréneuse à Pimprez a été équipé en 2016 d'un parcours pédagogique ouvert au public. En effet, l'étang de la Fréneuse est niché entre les méandres de « la Vieille Oise » dans un site classé Natura 2000, regroupant ainsi une large biodiversité.

A travers ce sentier, la FDAAPPMA60 propose une immersion au cœur de la nature sur ce site remarquable et permet une découverte du milieu aquatique pour le grand public, même non pêcheur.

Ce parcours s'articule autour de 10 supports pédagogiques sur un parcours pédestre d'1km environ (compter 1h30 à peu près). Il est aménagé pour la découverte en autonomie de la vie aquatique, permet d'explorer la richesse de la faune et de la flore locales et de comprendre les enjeux liés à l'eau.

Parallèlement, un carnet d'activités à destination des enfants a été édité. Celui-ci est disponible gratuitement sur demande auprès de la Fédération et en téléchargement sur son site internet : www.federationpeche.fr/60

La visite du parcours est libre, gratuite et possible entre avril et novembre. Afin d'accueillir le public et de permettre aux familles de profiter des lieux, trois aires de pique-nique sont également présentes. Enfin, un ponton handicapé en cours de labellisation permet la pratique de la pêche pour tous sur cet étang.

Enfin, ce site servira également de support pour les sorties pédagogiques organisées par la Fédération auprès du public scolaire et sera un atout indéniable pour renforcer l'action en faveur de la protection du milieu aquatique et de la biodiversité !

Son inauguration a eu lieu le 27 avril 2017.

Parcours de pêche fédéraux

Tous les ans, la Fédération assure la gestion et l'entretien de 5 sites fédéraux :

- **Le parcours du Matz** : 10 km de cours d'eau gérés sur cette rivière de 1ère catégorie.
- **Le parcours de Marseille en Beauvaisis** (1ère catégorie) situé sur la rivière « Le Petit Thérain ». La Fédération y gère 1 km de berges. Le lot de pêche concerné représente quant à lui 800m.

- **Le Carpodrome de la Fréneuse**
- **L'Etang Fédéral d'Allonne** situé à proximité de Beauvais et d'une superficie de 2,5 ha.
- **Les Etangs de Commelles** (2nde catégorie) : au nombre de 3 pour une superficie d'une dizaine d'hectares chacun.

Concours fédéraux

La Fédération a également proposé des manifestations sur différents parcours :

- Concours fédéral carpe au coup au carpodrome de la Fréneuse à Pimprez le 18 juin 2016
- Street fishing à Pont Ste Maxence le 8 octobre 2016 (18 équipes de 2)
- Street fishing à Compiègne le 5 novembre 2016 (14 équipes de 2)
- Concours float-tube à Therdonne le 29 octobre 2016 (26 participants)

Ces concours se sont déroulés dans la bonne humeur et ont constitué de véritables moments d'échanges et de partages.

Manifestations départementales

L'année 2016 fut particulièrement riche en salons et manifestations dans le département. Ces évènements furent autant d'occasion pour nous de présenter nos actions de protection des milieux aquatique et de promotion du loisir pêche associatif :

- Course cycliste Paris-Roubaix le 9 avril 2016
- Tour de France le 24 avril 2016
- Fête de la chasse et de la nature les 3 et 4 septembre 2016
- Forum des associations de Pierrefonds le 10 septembre
- Fête du cidre à Milly-sur-Thérain les 1 et 2 octobre 2016
- Village des sciences à Beauvais le 8 octobre.

PÔLE GARDERIE

Bilan des contrôles de garderie

Le département comptait en 2016, 58 Gardes Pêche Particuliers (GPP) d'AAPPMA en plus des 3 GPP de la Fédération (Agents de développement).
Au total, ces derniers ont consacré 13 jours de leur temps pour ces passages de garderie avec un total de 79 pêcheurs contrôlés et 4 infractions relevées (non possession d'une carte de pêche pour l'année en cours).

Le bilan des Gardes sur les parcours fédéraux est le suivant :

Parcours	Nombre de passage sur la saison	Nombre de pêcheurs contrôlés
Parcours de Marseille en Beauvaisis	196 (entre février et septembre)	23
Parcours du Matz	183	340
Carpodrome d'Allonne	121	277
Carpodrome de la Fréneuse	151	779
Total	**651**	**1419**

Garderie fédérale

La Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a décidé d'agréer 6 Gardes Pêche Particuliers sur l'ensemble de notre département en complément des 3 agents de la Fédération.

L'objectif est de mettre en place des actions spontanées et ordonnées de garderie avec plusieurs gardes et la présence d'un agent de la Fédération de Pêche de l'Oise.

Les actions menées viendront en complément de la garderie AAPPMA et permettront d'accroitre la sécurité des Gardes Pêche Particuliers face au braconnage sur les lots de pêche du réseau associatif.

Formations GPP

La Fédération de Pêche réalise annuellement avec la Fédération de chasse, deux sessions de formation initiale des Gardes Pêche Particuliers (GPP) au siège de la Fédération des chasseurs de l'Oise à Agnetz. En 2016, les formations initiales ont eu lieu les 9 ; 10 et 11 mars ainsi que les 12 ; 13 et 14 octobre.
Lors de celles-ci, 13 Gardes Pêche Particuliers (GPP) ont participé à ces formations obligatoires :

- 1 pour l'AAPPMA de Précy sur Oise
- 3 pour l'AAPPMA de Beauvais
- 1 pour l'AAPPMA de Breteuil
- 1 pour l'AAPPMA de Mello
- 1 pour l'AAPPMA de Beaurains les Noyon
- 1 pour l'AAPPMA de Noyon
- 5 pour le domaine privé.

Outre cette formation initiale, des formations complémentaires ont également été délivrées :

- Le 30 janvier à Compiègne : 18 GPP étaient conviés, 11 étaient présents
- Le 6 février à Milly-sur-Thérain : 18 GPP conviés, 10 présents
- Le 20 février à Montataire : 19 GPP conviés, 14 présents.

Pour l'année 2017, la première formation initiale s'est déroulée les 8 ; 9 et 10 mars. La seconde est prévue les 11 ; 12 et 13 octobre 2017. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de Monsieur DESAUTY, agent de développement à la Fédération.

Régulation des cormorans

Comme chaque année, les gardes fédéraux et particuliers des AAPPMA procèdent à la régulation des Grands Cormorans *(Phalacrocorax carbo sinensis).* Cette action s'inscrit dans le cadre de l'Arrêté Préfectoral *« Portant sur la régulation du grand cormoran dans le département de l'Oise pour la saison 2016-2017 » au vu des « risques présentés par la prédation du grand cormoran pour des populations de poissons menacées ».*

Ainsi, les tirs de spécimens de cette espèce sont autorisés à une distance de 100 mètres autour des rives de certains cours d'eau, des pisciculture et des plans d'eau avec des quotas fixés à 175 individus pour les eaux libres et 25 pour les pisciculture.

Cette campagne de régulation s'est déroulée entre le 14 octobre 2016 et le 28 février 2017, avec un total de 175 oiseaux prélevés (en eaux libres) dont 167 par les gardes fédéraux et particuliers des AAPPMA. Aucun individu n'a été prélevé auprès d'une pisciculture.

COMMUNICATION

La Fédération souhaite vivement tenir informés ses AAPPMA et les pêcheurs des actions qu'elle mène, des manifestations qu'elle organise, de l'évolution de la réglementation, etc.

Afin d'y parvenir, elle a donc développé plusieurs outils de communication qu'elle diffuse et tient à jour autant que possible :

Guide de pêche

Tous les ans, la Fédération édite son guide de pêche. Ce document, disponible gratuitement permet aux pêcheurs de disposer de toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche dans le département (tarifs, carte des parcours, réglementation, animations et manifestations organisées, etc.).

La Newsletter

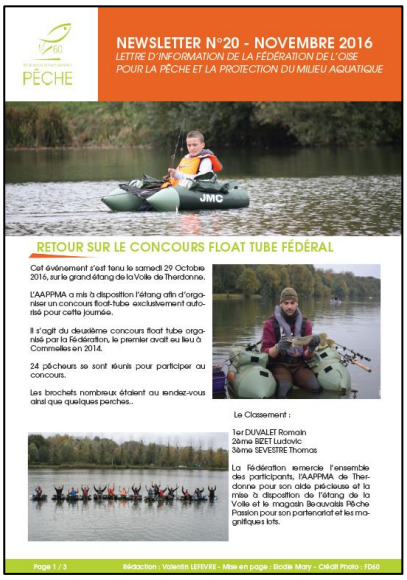
NEWSLETTER N°20 - NOVEMBRE 2016
LETTRE D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DE L'OISE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

RETOUR SUR LE CONCOURS FLOAT TUBE FÉDÉRAL

Cet événement s'est tenu le samedi 29 Octobre 2016, sur le grand étang de la Voie de Therdonne.

L'AAPPMA a mis à disposition l'étang afin d'organiser un concours float-tube exclusivement autorisé pour cette journée.

Il s'agit du deuxième concours float tube organisé par la Fédération, le premier avait eu lieu à Commelles en 2014.

24 pêcheurs se sont réunis pour participer au concours.

Les brochets nombreux étaient au rendez-vous ainsi que quelques perches..

Le Classement :

1er DUVALET Romain
2ème BIZET Ludovic
3ème SEVESTRE Thomas

La Fédération remercie l'ensemble des participants, l'AAPPMA de Therdonne pour son aide précieuse et la mise à disposition de l'étang de la Voie et le magasin Beauvaisis Pêche Passion pour son partenariat et les magnifiques lots.

Page 1 / 3 Rédaction : Valentin LEFEVRE - Mise en page : Elodie Mary - Crédit Photo : FD60

En 2016 cette brève a été éditée 6 fois. Elle permet entre autres de faire un point régulier des actions passées et futures de la Fédération et de donner des informations sur les éventuelles évolutions réglementaires.

Elle est diffusée d'une part par mailing aux adhérents ayant renseigné leur adresse mail sur le site cartedepeche.fr. et est également disponible via le Facebook et le site internet de la Fédération.

Facebook

Aujourd'hui les réseaux sociaux sont devenus des moyens de communication incontournables. La Fédération l'a bien compris, c'est pourquoi elle communique largement au travers de sa page Facebook afin de vous tenir informés des événements à venir (concours, manifestations, animations), des actualités de la Fédération mais aussi de toute information en lien avec les milieux aquatiques et le loisir pêche.

La page Facebook de la Fédération compte ainsi 1 194 abonnés, avec en moyenne environ 2 000 personnes qui suivent ses actualités.

Plaquettes

Diverses plaquettes informatives ont été réalisées par les salariés de la Fédération :

- **Plaquette institutionnelle** : elle présente la Fédération et ses missions, à savoir la Gestion et la Protection des Milieux Aquatiques, l'Education du Jeune Public au Milieu Aquatique et au Loisir pêche ainsi que la gestion et la promotion du loisir pêche.
- **Pêches électriques** : ce fascicule permet d'expliquer cette technique que la Fédération utilise régulièrement dans le cadre de pêches d'inventaire (avant/après travaux) ou de sauvetage.
- **Centres de loisir**
- **Education nationale**

FÉDÉRATION DE L'OISE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

28, rue Jules Méline
60200 COMPIÈGNE

Tél : 03.44.40.46.41 – Fax : 03.44.40.27.72
E-mail : fedepecheoise@orange.fr
Site internet : www.federationpeche.fr/60

Merci à nos partenaires